Dépôt Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 25/04/2024
089-218900918-20240411-D\_2024\_022-DE

## République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

## Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 08/04/2024

Membres en L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée

exercice : 14 régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 9 Olivier MAGUET,

Votants: 12 Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Pour : 12 Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie

Contre : 0 ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0 Représentés: Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,

Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par

Annick IENZER

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

## Affectation du résultat de fonctionnement - ensemble ecotouristique - (D 2024 022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAGUET Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 183.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 183.16
Résultat cumulé au 31/12/2023	1 183.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	1 183.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 183.16
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHÂTEL-CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Le Maire Olivier MAGUET